



Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

Développement du système sportif national

Directives

Objectif

Permettre aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) de développer et de renforcer leurs structures basiques d'entraînement et leurs systèmes sportifs correspondants, en mettant pour cela en place un plan d'action de moyen ou long terme en faveur d'un ou plusieurs sports faisant partie du programme olympique.

Bénéficiaires

La priorité sera donnée aux CNO dont les structures sportives de base et le système d'entraînement sont faibles, mais qui possèdent néanmoins un véritable potentiel de développement.

La Solidarité Olympique soutiendra en principe **un projet par année et par CNO**. Ce nombre peut toutefois varier en fonction des besoins spécifiques d'un CNO, du nombre total de demandes reçues et du budget disponible.

Options du projet

1 – Options standards

- Projets orientés sur un sport spécifique
- Projets en préparation physique
- Projets multisports

Si l'amélioration du système de formation des entraîneurs doit être l'objectif principal des projets proposés par les CNO, il est important de souligner que ce programme offre également aux CNO et à leurs fédérations nationales (FN) la possibilité :

- d'examiner les parcours de développement des athlètes ;
- d'examiner les mesures liées à la bonne gouvernance ;
- de renforcer les capacités administratives pour soutenir les activités des entraîneurs et des athlètes ;
- d'optimiser les aspects existants de leur gestion globale, etc.

car tous ces aspects sont intrinsèquement liés.

Vous pouvez vous référer à la liste des sujets potentiels ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive et a uniquement pour but de vous donner quelques indications.

- Former des entraîneurs et des arbitres en mettant en place un plan d'action axé sur un programme de formation et d'éducation ;
- Examiner les nouvelles mesures relatives aux systèmes d'entraînement, de compétition et de sélection afin de garantir un avenir durable pour le sport ;
- Organiser des stages pour les entraîneurs actuels ;
- Encourager le développement au niveau local ou développer les initiatives existantes ;
- Créer une réserve de talents nationale d'entraîneurs, d'athlètes et d'administrateurs ou améliorer le système existant ;
- Mettre en place / améliorer le système de compétition ;
- Examiner la politique de sélection des équipes nationales ; analyser les périodes de préparation et périodes de compétition ;
- Mettre en place ou améliorer le programme d'entraînement d'élite pour l'équipe nationale ;
- Mettre en place un système de suivi des performances pour les athlètes, les entraîneurs et les arbitres ;
- Mettre en place des programmes d'observation des championnats ;
- etc.

C'est la raison pour laquelle il est conseillé aux CNO / FN de prendre le temps de procéder à une analyse approfondie du système sportif existant avec l'aide d'un expert accrédité de la Fédération Internationale (FI) ou de l'International Council for Coaches Excellence (ICCE), afin de pouvoir élaborer un plan d'action réaliste à moyen / long terme avec des objectifs atteignables dans le cadre national.

NB : Ce programme n'est pas destiné à couvrir les frais de recrutement d'un entraîneur de l'équipe nationale ni à organiser une série de stages techniques réservés aux entraîneurs.

Lien avec le programme de bourses olympiques pour entraîneurs

- Nous encourageons les CNO à tirer profit des projets de recherche menés par d'anciens boursiers de la Solidarité Olympique et à les utiliser éventuellement comme base pour l'analyse faite par les CNO / FN lors de l'élaboration du plan d'action. Il est également recommandé d'inviter ces entraîneurs à participer au projet et/ou à assister personnellement l'expert principal, en apportant leurs connaissances et expériences du contexte local (FN, système sportif existant, lieux d'entraînement, personnes de contact, etc.).
- La Solidarité Olympique pourra prendre contact de manière proactive avec quelques CNO pendant la période du plan quadriennal afin de proposer de subventionner les meilleurs projets de recherche développés par d'anciens boursiers de la Solidarité Olympique, après une analyse approfondie avec les partenaires concernés.

Phases du projet

Selon les besoins et le budget disponible, il est envisageable que l'expert désigné soit présent dans le pays non pas pour toute la durée du plan d'action, mais pour de courtes visites de deux à trois semaines. Exemple de planification : mise en place du projet (visite 1), évaluation intermédiaire (visite 2) et évaluation finale (visite 3).

La récente crise mondiale liée à la COVID-19 a incité de nombreux organisateurs de projets, en collaboration avec leurs partenaires (FI, etc.), à lancer des concepts innovants d'enseignement en ligne basés sur une méthodologie d'apprentissage mixte, en adaptant le format de leurs plans d'action existants tout en respectant des critères stricts en matière de qualité de la prestation et de charge d'enseignement. Nous sommes convaincus que ces nouveaux formats de projet se multiplieront dans le plan 2021-2024.

La sélection du coordinateur national (entraîneur national, ancien boursier de la Solidarité Olympique, directeur technique, etc.) qui assistera l'expert principal est primordiale pour assurer l'autosuffisance du projet sur le long terme.

2 – Nouvelle option pour les projets sportifs : visite préalable à court terme

Nous avons introduit cette nouvelle option pour permettre aux CNO qui en ont le plus besoin de demander une courte visite préalable afin de les aider à effectuer une auto-évaluation de leur système lié à un sport en particulier et à élaborer un plan d'action pour leur futur projet de développement. Ces visites préalables seront effectuées sur place ou en ligne par un expert accrédité de la FI et permettront aux CNO et aux FN d'identifier ensemble les stratégies, les échéances et les livrables lors de la préparation de la demande.

Partenaires externes

La Solidarité Olympique collabore étroitement avec les FI dont le sport figure au programme olympique (y compris les quatre nouveaux sports inscrits au programme des Jeux Olympiques de Paris 2024), avec notre réseau de partenaires et avec l'ICCE.

Conditions financières

Le budget total alloué à ce programme pour l'ensemble du plan quadriennal 2021-2024 s'élève à 10 000 000 USD.

1 – Options standards

Le budget alloué à chaque projet dépend des résultats de l'analyse de la proposition budgétaire et se situe en moyenne entre 25 000 USD et 30 000 USD. Il peut passer à 35 000 USD en cas de nécessité et si cela est justifié.

2 – Visite préalable à court terme

En raison de la nature de l'activité, le coût total par visite peut varier considérablement, car celle-ci peut être effectuée en ligne, sur place ou les deux. C'est pourquoi l'attribution du budget par visite sera approuvée au cas par cas.

Quelle que soit l'option choisie, les éléments suivants devront être inclus dans la proposition budgétaire soumise par le CNO à la Solidarité Olympique :

- dépenses liées à l'organisation ;
- frais de voyage international de l'expert (classe économique standard, itinéraire le plus direct possible), si nécessaire ;
- ensemble des dépenses relatives au séjour de l'expert dans le pays (frais de logement, nourriture, déplacement local, etc.), si nécessaire ;
- indemnités de l'expert (voir ci-dessous)* ;
- assurance maladie et accident, vaccins, visas, etc., si nécessaire.

* Les indemnités de l'expert devront être préalablement discutées et convenues directement entre les différentes parties (CNO, FN et expert).

Toute nouvelle dépense ne figurant pas au budget approuvé doit être soumise à la Solidarité Olympique pour approbation préalable, faute de quoi elle risque de ne pas être couverte par le budget de la Solidarité Olympique.

Au cas où le budget total du projet dépasserait le montant alloué par la Solidarité Olympique, les coûts supplémentaires devront être couverts par des aides extérieures de différents partenaires (ex. : FN, sponsors, gouvernement, etc.). **Dans ce cas, il convient d'indiquer clairement les engagements financiers de chacun dans la proposition budgétaire soumise par le CNO à la Solidarité Olympique.**

Procédure de demande

Pour pouvoir être prise en considération, toute demande devra parvenir à la Solidarité Olympique via RELAY au plus tard trois mois avant le début du plan d'action. Toute demande envoyée hors délai risque d'être refusée ou reportée.

Les informations suivantes devront être fournies avec la demande :

- description du système actuel et analyse détaillée des besoins ;
- plan d'action proposé en fonction des objectifs recherchés ;
- dates et échéances des différentes phases du projet ;
- curriculum vitae de l'expert, si cette personne est proposée par le CNO ;
- proposition budgétaire détaillée comprenant l'ensemble des dépenses, y compris les frais de voyage et d'hébergement, ainsi que les indemnités convenues avec l'expert (voir aussi conditions financières ci-dessus).

CNO

>

Envoi de la demande en ligne
Délai : 3 mois avant le début du plan d'action

>

SO

Analyse et approbation

Si nécessaire, la Solidarité Olympique procédera à l'analyse des plans d'action soumis par les CNO avec les FI / partenaires concernés.

Des experts seront nommés par les FI / partenaires. Ils peuvent également être proposés par les CNO sous réserve de leur approbation par les FI / partenaires. Ils doivent notamment avoir un certificat de niveau international et faire preuve de capacités adéquates sur le plan pédagogique et technique pour diriger ce type de projet.

Une fois le projet approuvé par toutes les parties concernées (CNO, FI / partenaire, FN et expert) et l'ensemble des garanties techniques et financières obtenues, la Solidarité Olympique donnera son accord définitif au CNO pour le soutien du projet proposé. Cet accord sera accompagné de l'envoi d'un contrat détaillant les responsabilités de chaque partie.

Le plan d'action ne pourra débuter qu'une fois le contrat signé par toutes les parties, confirmant ainsi que celles-ci en ont accepté les termes et conditions. Si nécessaire, le CNO peut établir un contrat complémentaire et plus détaillé entre les parties concernées (CNO, FN et expert).

SO	>	Analyse de la demande Transmission à FI / au partenaire pour consultation	>	FI / partenaire
FI / partenaire	>	Préavis sur le projet Approbation ou nomination de l'expert	>	SO
SO	>	Confirmation en ligne et contrat à signer	>	CNO

Paiement de l'avance

Dès réception du contrat dûment signé par le CNO et l'expert, et environ 30 jours avant la date prévue pour le début du projet, une avance de 75 % sur le budget total alloué sera transférée au CNO.

CNO	>	Mise en ligne du contrat signé par le CNO et l'expert	>	SO
SO	>	Transfert de l'avance (75 % du budget) et mise en ligne du contrat signé par toutes les parties	>	CNO

Suivi et contrôle

Pendant la mise en œuvre du plan d'action, le CNO est tenu de maintenir un contact étroit et permanent avec l'expert ainsi qu'avec les différentes personnes et entités engagées dans le projet (FN, coordinateur national, entraîneurs nationaux, autres partenaires, etc.).

Le CNO informera immédiatement et par écrit la Solidarité Olympique de tout problème éventuel afin de permettre une réaction rapide si nécessaire.

Rapports finaux

Au plus tard deux mois après la fin du projet, le CNO devra soumettre, via RELAY, les documents suivants :

- rapport financier ;
- rapport administratif ;
- rapport technique de l'expert (formulaire obligatoire disponible en ligne que les CNO devront envoyer à leurs FN) ;
- photos et tout autre document utile.

Le solde du budget sera versé au CNO après remise des rapports susmentionnés.

CNO	>	Envoi des rapports via RELAY Délai : 2 mois après la fin du projet	>	SO
SO	>	Contrôle des rapports Transfert du solde correspondant	>	CNO

La Solidarité Olympique encourage vivement les CNO à collaborer étroitement avec leurs FN / partenaires afin de suivre l'avancement de leurs projets et de procéder éventuellement à une évaluation après 6 à 12 mois.